Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

**Band:** 55 (1993)

**Heft:** 11

Inhaltsverzeichnis

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 27.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Revue suisse de technique agricole

Périodique de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture – ASETA



55° année

11/93

## **Issues positives**

Jusqu'ici , les carburants utilisés par les entreprises de transport concessionnaires (ETC) et par les machines stationnaires de chantier (construction) bénéficient d'un allégement des droits. Les carburants destinés à l'armée, à l'administration et aux régies fédérales (essence et diesel) utilisent un carburant exempt de droits. Selon une proposition du Conseil fédéral, il faudrait, dans les domaines précités, renoncer aux exonérations et aux autres avantages douaniers. A partir de 1995, la Confédération pense encaisser un surplus de revenus de 180 millions de francs, surplus qui sera en partie restitué aux cantons.

Une bonne nouvelle à l'adresse de l'agriculture, comme on a pu en prendre connaissance dans le message du Conseil fédéral, daté du 4 octobre: «... De plus, les crédits limités à disposition contraindront les services de la Confédération, les CFF et les PTT à un emploi ménager du carburant qu'ils utilisent. En revanche, nous renonçons à proposer la suppression des remboursements (54,7 millions de francs) à l'agriculture, la sylviculture et à la pêche professionnelle.»

Nous prenons connaissance avec satisfaction de cette initiative positive et rassurante. Sur les routes, les véhicules agricoles consomment une quantité limitée de carburant. Cet argument inébranlable – et toujours d'actualité – favorise l'agriculture dont les objectifs sont d'abaisser les coûts de production. Une agriculture qui d'ailleurs pourrait tout à fait bien entrer dans la ronde des prochaines mesures d'épargne. Le secteur de la construction dont l'assise financière semble avoir une cote plus élevée que celle de l'agriculture pourrait aussi faire valoir l'argument que ses machines n'utilisent que rarement le réseau routier. Toutefois, lors de travaux publics, elle a l'avantage de percevoir le surplus de ses coûts. L'agriculture ne bénéficie plus de cette porte de sortie car les experts agraires, s'ils ne jettent par-dessus bord l'automatisme du salaire paritaire, ils le remettent au moins en question, à sa base.

L'octroi de la ristourne douanière à l'agriculture (700 francs par exploitation à plein temps et par année) et la restitution de la toute dernière augmentation de 20 centimes est aussi à attribuer à la pression constante des organisations qui défendent les intérêts de l'agriculture, dont l'ASETA. En ce sens, les organisations paysannes ont besoin de leurs membres pour se faire entendre (voir le compte-rendu de l'AD p. 12).

Si l'épargne d'énergie est une intention louable de la part de l'armée, des PTT et d'autres services fédéraux, elle est néanmoins incontournable. Quant à l'agriculture, la coupe est pleine surtout si l'on se souvient des récentes intempéries où certaines récoltes de pommes de terre se sont achevées à la force du poignet. Il est bien clair qu'une telle récolte, faite à la machine (alimentée au Diesel exonéré de droit) sera plus efficace et épargnera coûts et efforts physiques. Ueli Zweifel

P. S.Assurance RC: vardict négatif. Peu avant l'impression de ces lignes, le Tribunal Fédéral de Lausanne nous a fait parvenir son verdict quant aux «Tarife des princes d'assurance RC pour véhicules à moteur».

«Le recours concernant l'objet précité est rejeté». Les détails de ce rejet n'ont pas encore été formulés par écrit: nous y reviendrons dans le prochain no de Technique Agricole.

### **Sommaire**

Editorial	2
TA-spécial	
<ul> <li>La route de pommes de terre</li> </ul>	3
Foires et exposition	
<ul> <li>Agritechnica</li> </ul>	10
INTERSIMA	10
ASETA	
- 68e Assemblée des délégués à Sion	12
- Commission technique 3	14
Nouvelles des sections	
- VD: assemblée 1994	15
Revue des produits	
Felco: sécateur modèle F12	16
Serco: nouveau tracteur CASE	
série 3000	16
Ford: nouveaux tracteurs «Série 40»	17
Ott: broyeurs Falc	17
Impressum	14

#### Page de couverture:

Pour la récolte de pommes de terre, de hautes exigences techniques sont requises. Si la théorie demande un sol sabloneux, la pratique en décide autrement, surtout si, comme cette année, l'automne a été pluvieux (Photo: ASETA).